



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 63

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU la demande de M. Lacroix pour l'utilisation du domaine public le temps de décharger des camions ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de régler la circulation et le stationnement.

ARRETE :

Article 1^{er} : M. Lacroix est autorisé à faire stationner des camions Chemin de Polierenche le 12 septembre de 10h à 13h.

La circulation ne sera pas coupée.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par M. Lacroix. Si besoin, des panneaux seront installés en amont afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour en toute sécurité.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 29 août 2023

Le Maire,
Jean-Benoît Girodet

